

AVIS DE PUBLICITE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES ACTIVITES AMBULANTES DE RESTAURATION

Avis de publicité préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, permettant la manifestation d'intérêts et l'information sur les conditions d'attribution.

(Articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

Identification autorité publique	Ville de Granville
Emplacements	Place Alsace-Lorraine, Rue St Nicolas, Place Camberton, Cours Jonville.
Type d'occupation	Commerces ambulants de restauration rapide à emporter – emplacements à l'année
Périodes d'occupation du domaine public envisagées	Place Alsace-Lorraine le samedi de 6h30 à 16h00 Rue St Nicolas le samedi de 6h30 à 16h00 et le mercredi de 17h à 22h. Place Camberton le jeudi soir de 17h à 22h Cours Jonville le lundi soir de 17h à 22h
Durée de l'occupation	Du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022
Modalités de présentation des candidatures	Remise de candidatures adressées par courrier / courriel à M. le Maire, avec un dossier de présentation des produits vendus et du véhicule / stand utilisé.
Délai de transmission des candidatures	Date limite de remise des candidatures le 31 mai 2021
Mode d'attribution	Emplacements attribués en fonction des critères suivants : 1 - type de restauration proposé et notamment au regard des restaurants existants à proximité,

	2 - l'originalité des produits proposés et/ou l'origine 3 - l'adaptation des installations du commerçant au contexte et aux emplacements
Date d'affichage et de mise en ligne du présent avis	30 avril 2021